

Anstaing-Tressin : les communes se mobilisent pour des mutuelles abordables

Publié le 27/01/2016 par Virginie BOULET

De plus en plus de communes veulent aider leurs administrés qui peinent à régler leurs dépenses de santé, voire y renoncent faute de mutuelle. Les deux villages du Mélandois sont les premiers du secteur à s'impliquer pour leur offrir des tarifs de groupe, moins élevés que ceux de contrats individuels.



Des élus d'Anstaing et Tressin avaient invité une homologue de Chérengh à rencontrer un représentant d'Actiom

1. Des sondages édifiants. Tout est parti d'Éric Mouveau, conseiller municipal de Tressin. « *J'ai lu un article qui parlait de Caumont-sur-Durance, la première commune de France qui a négocié des tarifs de mutuelle pour ses administrés. Je me suis dit pourquoi pas nous ?* ». L'élue a soumis l'idée à Kathy Syx, adjointe aux affaires sociales, qui a imaginé un petit questionnaire, pour évaluer le nombre de personnes que cela pourrait intéresser. En avril, des questionnaires ont été envoyés toutes boîtes. 70 exemplaires ont été retournés, représentant 82 adultes potentiellement intéressés, et 19 enfants. Essentiellement des personnes âgées et des familles monoparentales.

L'adjointe tressinoise a pris son bâton de pèlerin et convaincu les élus d'Anstaing. Qui a leur tour, ont fait un petit sondage. Résultat : une soixantaine de foyers ont répondu qu'ils étaient intéressés, dont 95 % de seniors, en couple ou seuls. Des personnes qui ont une complémentaire santé trop lourde pour leurs budgets... ou pas de mutuelles du tout.

Les deux communes ont donc décidé de se lancer dans l'aventure de ce qu'on appelle improprement les « mutuelles communales ».

2. Moins chers de 30 à 70 %. Le terme est impropre, car les communes sont juste des intermédiaires dans cette histoire. Elles ont fait un premier prospect, mais ce ne sont pas elles qui vont négocier avec les mutuelles pour obtenir les meilleurs tarifs. Pour se faire, elles ont décidé de faire confiance à une association avec qui elles seront liées par convention, Actiom (Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat). De nombreuses communes font déjà appel à elle. Actiom propose aux Maires une complémentaire santé avec des tarifs annoncés moins chers de 30 à 70 % par rapport à un contrat individuel. Des contrats sans questionnaire de santé, ni examens médicaux : il suffit juste d'habiter dans la commune, qui permettra l'organisation de permanences.

3. Attention, pas de démarchage. Une réunion d'information, pour Anstaing et Tressin, se tiendra lundi 22 février à 18 h 30 à la salle des fêtes de Tressin.

Mais d'ici là attention : certains petits malins ont profité de ce que Anstaing et Tressin ont fait un sondage pour démarcher des seniors... en se réclamant des mairies. Précision : Actiom ne fait pas de démarchage ! Son action est d'ailleurs strictement encadrée par le code des assurances.